Loi n° 18 - 2017 du 30 mars 2017

autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de développement relatif au projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme

ici de l'Etat /-

Fait à Brazzaville, le

30 mars 2017

Por le Président de la République.

Le Premier millistre, Chef du Gouvernemen

Clément MOUAMBA -

Le ministre des finances, du oudget et du portefeuille public.

Denis/BASSOU-N'GUESSO -

CalixTe NGANONGO .-

Le ministre de l'enseignement primoire, secondaire et de l'alphabetisation

Actorole Southher Markousson -